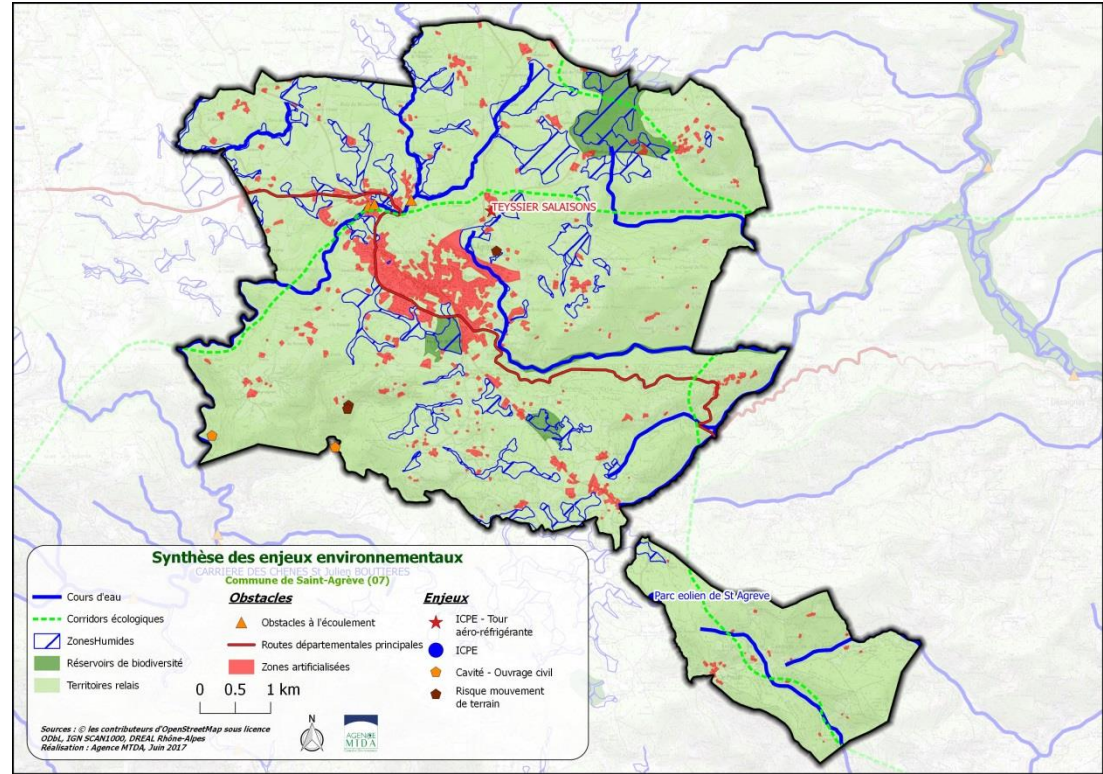


La commune de Saint-Agrève est une **commune rurale agricole** de 2473 habitants (INSEE 2014) et fait partie de la communauté de communes Val'Eyrieux. Sa topographie et son relief lui donne un climat très contrasté selon la pente et l'exposition. Il s'apparente au type continental tempéré avec une nette influence subméditerranéenne. L'hiver est long avec des chutes de neige et la courte période de végétation (avril à août) témoigne de la rudesse de ce climat.

Le territoire communal présente un **patrimoine écologique riche** avec premièrement la présence d'un site Natura 2000. Ce site est composé des tourbières recensées sur le plateau de Saint-Agrève abritant de nombreux reptiles et amphibiens. La végétation de ces sites est rare et typique avec notamment la présence de plantes carnivores. En plus des tourbières du site Natura 2000, la commune de Saint-Agrève abrite un nombre exceptionnel de zones humides. En plus d'être des milieux abritant une biodiversité remarquable, celles-ci ont également un fort pouvoir de rétention d'eau et participent à la régulation des débits des cours d'eau, permettant la régulation des crues. L'appartenance de Saint-Agrève au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche confirme cette richesse écologique.

La commune de Saint-Agrève est ainsi composée d'une mosaïque de milieux naturels et agricoles présentant des enjeux écologiques et environnementaux de valeur. On recense ainsi plusieurs milieux concernés par des zonages d'inventaires patrimoniaux. De fait, le PLU de la commune est soumis à l'obligation réglementaire de réaliser une évaluation environnementale qui s'attachera à définir les incidences environnementales du projet afin de s'assurer de la bonne prise en compte des enjeux environnementaux dans le PLU.



L'enjeu et l'objectif du PLU en matière d'environnement est de protéger la biodiversité et milieux naturels formant des continuités écologiques fonctionnelles sur territoire tout en prenant en compte les risques, les pollutions et les nuisances ainsi que la préservation des ressources naturelles. L'environnement comporte des composantes biophysiques et des composantes humaines. Il doit être pris au sens large, comme champ d'action publique appréhendable au travers de cinq dimensions :

- **UNE DIMENSION PAYSAGE ET PATRIMOINE**, afin de conserver et transmettre des paysages de qualité et des éléments remarquables du patrimoine,
- **UNE DIMENSION MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE**, afin de préserver la biodiversité et la validité des écosystèmes par le maintien de leurs conditions de reproduction,
- **UNE DIMENSION RESSOURCES NATURELLES**, afin d'assurer une utilisation durable des ressources naturelles (eau, sol, énergie, espace, air,...) de manière à ce que les générations futures puissent avoir le même niveau de développement,
- **UNE DIMENSION RISQUES MAJEURS**, afin de minimiser et prévenir les risques naturels, sanitaires et technologiques pour l'Homme et pour la nature,
- **UNE DIMENSION POLLUTIONS ET NUISANCES** afin d'améliorer le cadre de vie quotidien des hommes et réduire les nuisances

#### Milieux naturels et biodiversité

Situation actuelle	Tendance au fil de l'eau
+ Des zones humides remarquables présentant de très forts enjeux écologiques	↗ Des espaces identifiés par des zonages d'inventaire et de protection et intégrés dans le réseau Natura 2000
+ Un réseau hydrographique de qualité	↗ Une réglementation de plus en plus favorable et contraignante pour la protection de l'eau et des milieux aquatiques
+ Un territoire rural et naturel, très perméable d'un point de vue écologique	↗ Le futur PLU, une opportunité pour préserver et valoriser ces milieux ↘ Une évolution des pratiques agricoles et un développement de l'urbanisation susceptibles de limiter la perméabilité écologique de certains milieux
- Des obstacles à l'écoulement présents sur le cours de l'Eyrieux	↗ Cours d'eau concerné par un contrat de rivière
- La présence avérée de plusieurs espèces invasives	↘ Pas ou peu d'actions et difficultés pour lutter contre l'expansion de certaines espèces

#### Eaux

Situation actuelle	Tendance au fil de l'eau
+ 1 SDAGE et deux contrats de rivière permettant une gestion globale	↗ Des documents qui encadrent et prévoient des actions d'amélioration pour le futur
+/- Un réseau hydrographique dense mais soumis à de forts étiages	↘ Renforcement des étiages avec le réchauffement climatique ;
- Une eau superficielle de qualité moyenne pour le ruisseau d'Aygueneyre et le ruisseau des Eygas	↗ Une réglementation de plus en plus stricte et des suivis qui devraient permettre de maintenir voire améliorer ces niveaux de qualité
+ Une eau superficielle de bonne qualité pour le Douzet, La Sumène et l'Eyrieux	↗ Une réglementation de plus en plus stricte et des suivis qui devraient permettre de maintenir voire améliorer ces niveaux de qualité
+ Trois masses d'eau souterraine qualifiées en bon état	↗ Une gestion assurée par la Communauté de communes Val'Eyrieux ; achat à la commune voisine Le Chambon sur Lignon ; possibilités d'interconnexions avec Val'Eyrieux
- Une ressource vulnérable et fortement sollicitée	↘ Anticiper l'augmentation possible des besoins en prenant en compte aussi les effets du réchauffement climatique
+ Une alimentation en eau potable de bonne qualité	↗ Une réglementation de plus en plus stricte et des suivis qui devraient permettre de maintenir voire améliorer ces niveaux de qualité
+ De bons rendements du réseau d'alimentation en eau potable	↗ Une gestion assurée par la Communauté de communes Val'Eyrieux ; achat à la commune voisine Le Chambon sur Lignon ; possibilités d'interconnexions avec Val'Eyrieux
+ Une station d'épuration conforme et de capacité suffisante pour répondre aux besoins épuratoires	↗ Une augmentation des besoins avec la croissance démographique mais une station d'épuration suffisamment bien dimensionnée
- Des dispositifs d'assainissement non collectif très peu conformes	↗ La réalisation du diagnostic des installations permettra d'identifier les installations non conformes et donc les mesures associées
- Un diagnostic des installations d'assainissement non collectif non réalisé sur la commune de Saint-Agrève	↗

**Légende**

+	Atout pour le territoire	↗	Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	Les perspectives d'évolution sont négatives

#### Climat, air et énergie

Situation actuelle	Tendance au fil de l'eau
+ Un climat complexe influencé par le relief	↘ Des évolutions climatiques prévisibles sous l'effet du réchauffement climatique
+ Un ensoleillement propice au développement de l'énergie solaire	↗ Contexte réglementaire et politique favorable aux énergies renouvelables
+ Une commune identifiée dans le SRE comme favorable pour l'éolien	
+ Une ressource en bois importante potentiellement valorisable énergiquement	↘ Des évolutions climatiques prévisibles sous l'effet du réchauffement climatique
- Un climat qui change avec notamment une hausse des températures et une baisse de la pluviométrie	
- Des répercussions prévisibles sur l'eau, les risques, l'agriculture, la biodiversité...	↘ Vieillesse du parc en logements
- Un habitat ancien et dispersé, très énergivore	↘ Augmentation des déplacements avec l'accroissement démographique et/ou l'augmentation du tourisme
- Un fort recours à la voiture individuelle notamment pour les trajets domicile travail et le tourisme, très consommateur en énergie et producteur de GES	↘
+ Une bonne qualité de l'air	↗ Un renforcement des actions en faveur de la qualité de l'air aux échelles régionale, départementale et locale ↘ Le réchauffement climatique peut engendrer une augmentation des pollutions à l'ozone

#### Risques et nuisances

Situation actuelle	Tendance au fil de l'eau
- Un risque mouvement de terrain	↘ Le réchauffement climatique peut aggraver ce risque
- Un risque de feux de forêt moyen	↘ Le réchauffement climatique peut aggraver ce risque
- Un risque climatique	↘ Le réchauffement climatique peut aggraver ce risque
- Un risque rupture de barrage	↗ Barrage non soumis à PPI et présentant un faible risque
+ Un risque sismique faible	↗ Le respect des règles de construction parasismiques permet de limiter ce risque
+ Aucun autre risque technologique avéré	↗ Pas de projet d'installation d'une nouvelle ICPE ou d'infrastructure de transport de matières dangereuses
Bruit	+ Une commune calme
↗ Pas de projet de nouvelle voie routière prévu, ni d'implantation d'activités générant des nuisances sonores significatives	
Sol pollué	+ Aucun sol ou site pollué recensé
↗ Pas de projet dans l'immédiat pouvant créer un risque de pollution	

#### Déchets

Situation actuelle	Tendance au fil de l'eau
+ Une gestion des déchets bientôt encadrée par un Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) révisé	↗ Ces mesures devraient permettre de pérenniser la bonne gestion des déchets du territoire.
+ Une collecte bien organisée sur l'ensemble du SICTOM Monts et Vallées	↗ Pas de changements d'organisation prévue Des actions visant la diminution des déchets : compostage, stop-pub...
- Fermeture du site de traitement des OMR	↘ Des coûts et une pollution supplémentaires liés au transport
+ Une valorisation des déchets à conforter	↗ Des actions visant à améliorer la valorisation des déchets

#### LES ENJEUX STRUCTURANTS DU TERRITOIRE INTEGRES AU PROJET COMMUNAL

- ↻ Veiller à la préservation des cours d'eau, zones humides et leurs milieux associés
- ↻ Limiter l'urbanisation des coteaux boisés afin de préserver la fonctionnalité du massif en agissant en faveur du maintien d'une mosaïque de milieux
- ↻ Maintenir des pratiques agricoles et sylvicoles respectueuses de l'environnement
- ↻ Limiter la consommation des espaces naturels en favorisant la densification des zones urbaines
- ↻ Limiter le développement de nouvelles espèces invasives et maîtriser celles présentes
- ↻ Permettre la mise en place d'une trame verte et bleue fonctionnelle
- ↻ Tendre à une bonne qualité des eaux du réseau hydrographique et assurer le bon traitement des eaux usées
- ↻ Préserver la bonne qualité de l'eau potable distribuée
- ↻ Adapter le développement de l'urbanisme aux réseaux et aux ressources
- ↻ Mettre en place une gestion intégrée des eaux pluviales
- ↻ Anticiper tout nouveau risque ou nuisance dans le projet de développement de la commune
- ↻ Proposer des modes de transports alternatifs pour limiter la production de gaz à effet de serre
- ↻ Permettre le développement de projets d'énergie renouvelable